



MINUTE SSE

L'EVOLUTION DES CONTRATS SANTE COLLECTIFS



REVISION DES CONDITIONS TARIFAIRES DU CONTRAT SANTE n° M1/N06021-0001-S
AVEC MALAKOFF MEDERIC

Nous vous transmettons le courrier de MALAKOFF MEDERIC qui concerne l'ensemble du personnel adhérent au contrat collectif Santé de l'entreprise.



Le personnel ayant refusé d'adhérer à ce contrat doit obligatoirement fournir une attestation d'affiliation à un autre contrat collectif obligatoire tous les ans.

Merci de faire le nécessaire au plus vite...

La Santé, Sécurité et l'Environnement sont notre priorité !